

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La SELAS Cabinet Dentaire Capelette, dont le siège social est situé 78, bd Mireille Lauze 13010 Marseille, Immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 84788263600016, représentée par le Docteur Elsa SOLAL, en sa qualité de présidente ;

Ci-après désignée « La SELAS » ;

D'une part,

Et :

Madame Ornella TECHER, née le 8 mars 2001 à Aubagne, demeurant 89 chemin du Vallon de la Serre - 13780 Cuges Les Pins, de nationalité française, dont le numéro de sécurité sociale est le 2 01 03 13 005 069 08.

Ci-après désignée « la salariée » ou « Madame TECHER »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit, dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée, conclu conformément aux dispositions étendues de la convention collective nationale des cabinets dentaires (IDCC 1619), ainsi qu'aux conditions particulières.

ARTICLE 1 – PROLONGATION

Madame Ornella TECHER a été engagée en qualité de Secrétaire technique option santé à compter du 19 avril 2022 jusqu'au 31 juillet 2022 pour remplacer Madame Gabrielle MARZOUK, employée en qualité de Secrétaire médicale en raison de son absence pour cause de congé maternité.

En raison de la prolongation de l'absence de Madame Gabrielle MARZOUK pour cause de congé pathologique, Madame TECHER accepte que cet engagement soit renouvelé pour une durée déterminée du 1^{er} août 2022 au 4 septembre 2022, date à laquelle il prendra alors automatiquement fin.

Article 2 – DURÉE

Le présent avenant est conclu pour une durée déterminée du 1^{er} août 2022 au 4 septembre 2022, date à laquelle il prendra automatiquement fin. Les clauses du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

A Marseille, le 12 juillet 2022
En doubles exemplaires

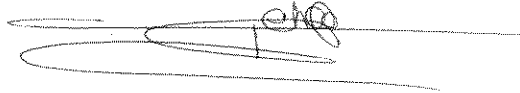
Pour la SELAS



La salariée



lu et approuvé, bon pour accord



Madame Ornella TECHER

 St d'après la par accord
Madame Elsa SOLAL



- Parapher chaque page,
- Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord ».